

# Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES  
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS	PUBLICITE
Par la poste, Un an. 20 francs	Annuaire 1.000
Par la poste, 10 francs	Reclames 0.75
Trois mois 6 francs	Pubs-divers 2.00
Departements non-limitrophes et Etranger, 10 francs	Chroniques locales 1.50
Port en sus.	Gazette du Nord 6.00

Temps présent. — En France, un temps nuageux et doux est probable; les pluies vont reprendre sur le littoral de la Manche.

Dans l'Eglise tout se fait d'une certaine manière humaine, en même temps que tout est soutenu par l'Esprit Divin.

## Un auteur condamné M. DESPIQUES

Ses erreurs historiques au point de vue religieux

### FAITS MAQUILLÉS.

#### DOCUMENTS TRAVESTIS.

L'archevêque de Reims, Hincmar, en couronnant un roi de France, disait : « Nous nommons le roi pour qu'il nous serve » (Cours élém., p. 35).

Quelle parole haïssable ! Le roi ne doit être que le très humble serviteur des évêques ! L'Eglise au Moyen-Age n'est, pour M. Despique, qu'une puissance ambiguë, accapareuse, usurpatrice du pouvoir civil. Cette parole en serait une preuve caractéristique. Voyons si elle n'est pas plutôt caractéristique de la méthode de celui qui nous la sert.

Deux mots sont nécessaires sur les circonstances historiques qui lui servent de cadre.

C'était en l'an 869 : Lothaire II, roi de Lotharinge (Lorraine), venait de mourir, laissant pour héritier un frère, Louis le Germanique. Charles le Chauve, roi de France, n'en jugea pas moins à propos de briguer la succession. Par sympathie de race, pour échapper à l'influence germanique et aussi pour se donner un roi plus puissant, qui fût capable, croyaient-ils, de les défendre contre les incursions et les pillages des Normands, les princes de ce pays lorrain, évêques à leur tête, se donnèrent à Charles le Chauve, qui fut couronné roi de Lorraine à Metz, en présence d'un peuple innombrable qui était venu l'accueillir.

C'était la mise en pratique d'un droit que s'attribuait la Lotharinge de choisir le chef qui lui plaisait ; son roi n'ayant pas laissé de postérité légitime, l'élection se renouvelait avec l'hérédité encore un peu vacillante.

Le procès-verbal du couronnement subsiste encore et nous fait constater qu'en ces deux lignes M. Despique commet quatre erreurs.

1° Il ne s'agit point de couronnement d'un roi de France, mais d'un roi de Lorraine, à Metz. Charles le Chauve était roi de France depuis près de vingt ans quand il reçut le couronnement de Lorraine.

2° Ces prétendues paroles n'ont point été prononcées par Hincmar, mais bien par Adalbert, évêque de Metz.

3° Nous nommons le roi ne s'applique ni à Adalbert, ni à Hincmar, ni aux évêques, mais aux représentants de la Lotharinge qui sont présents au couronnement dans la cathédrale de Metz. Charles le Chauve en donne lui-même la preuve par sa réponse : « Puissions ces vénérables évêques ont dit par la bouche de l'un d'entre eux, puisqu'ils ont montré par l'indice certain de votre unité, puisque vous acclamations ont déclaré que par l'élection de Dieu, je suis venu ici pour votre défense et votre avantage, pour vous conduire et vous gouverner, sachez que je veux, avec l'aide de Dieu, conserver l'honneur et la culte de Dieu, et des Saints Eglises, honorer et sauver, selon mes humbles et mon pouvoir, chacun de vous suivant la dignité de son ordre. »

4° Nous nommons le roi pour qu'il nous serve. Cette formule elle-même est fautive, parce qu'elle est tronquée, mal traduite, et forme un contresens.

M. Despique s'est sans doute inspiré de M. Ampère, qui dans l'histoire Mérovinge s'exprime ainsi :

« Hincmar répondit par un discours non moins significatif et dans lequel se trouvaient ces paroles expressives dans leur sens : « Nous le nommons roi, évêque, et nous le présent et présent » ; ce qui pour être se traduire en français : pour qu'il nous commande et nous serve ».

M. Despique, avec sa perspicacité, a vu à juste titre une contradiction dans ce roi qui commande et qui obéit tout à la fois. Pour faire disparaître la contradiction, il bifurque tout simplement le premier membre de phrase pour en conserver que le second. Or, ce second est tout à fait mal traduit et chez M. Ampère et chez M. Despique : La formule veut dire : Nous nommons le roi pour qu'il nous commande et veuille à nos intérêts.

Du reste, voici le passage du procès-verbal de la cérémonie : « Adalbert, évêque de Metz, adressa publiquement les réflexions suivantes au peuple : « Par notre accord et notre unité, nous voyons que la volonté de Dieu est que l'héritier légitime de ce royaume soit celui à qui nous nous sommes spontanément confiés pour qu'il nous commande et veuille à nos intérêts (ut nobis present et present) ; c'est-à-dire le seigneur Charles ici présent, notre roi ».

« et notre prince. Et, s'il lui plaît, il semble digne de lui et nécessaire pour nous que nous entendions de sa bouche ce qu'il convient à un peuple fidèle et unanime dans l'obéissance, ce qu'il convient à chacun dans son ordre, d'entendre d'un roi très chrétien. »

C'est donc Adalbert qui parle au couronnement d'un roi de Lorraine. Et ce roi est élu par l'acclamation du peuple qui se confie à lui pour la défense de ses intérêts.

C'est donc, en deux lignes d'écriture, quatre erreurs bien comptées qui commencent M. Despique. C'est vraiment abuser de la permission, d'autant plus qu'il nous est impossible de n'y point voir la circonstance aggravante de préméditation et de parti-pris.

Le socialiste Jahnion, dans la « Terre libre », écrivait naguère : « L'histoire qu'on enseigne dans les écoles de l'Etat, ce n'est point l'histoire tout court, collation aussi exacte et aussi impartiale que possible des faits. C'est une histoire où les faits sont maquillés, les documents travestis, où leur enseignement est faussé et dénaturé. »

Nous ne voudrions généraliser ni comme M. Jahnion, ni comme M. Despique lui-même. Constatons néanmoins que nous venons de supposer un flagrant délit de falsification et de renouveau d'un schéma bien étrange de ces faits maquillés et de ces documents travestis.

VERAX.

## Gazette du Nord

On annonce la mort :

de M. ROBININ, de Mme Jean-Baptiste Lamblin, née Julienne-Elisa Planco, membre de la Ligue des Dames Françaises, de la Conférence des Dames de Saint-Vincent de Paul, des Confréries de la Sainte Vierge et des Trappistes, décédée le dimanche 20 avril, dans sa 46<sup>ème</sup> année, munie des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Les funérailles auront lieu le jeudi 4 mai, à onze heures du matin, en l'église du Grand-Rochin.

de M. RABINOHEN, de M. Louis Fruiteux, cultivateur, décédé samedi matin, dans sa 67<sup>ème</sup> année, muni des Sacrements.

Membre du Conseil paroissial depuis 1874 il en devenait le président en 1905. Dans l'exercice de ses fonctions, il a toujours témoigné qu'il s'intéressait à tout ce qui regardait les solennités du culte et l'entretien de l'église paroissiale.

Quand on se décida en 1877 à rebâtir cette église dévastée par le fameux ouragan du dimanche 12 mars 1878, il fut très heureux de mettre à la disposition de M. l'abbé Quentin la prairie voisine de sa ferme, à l'effet d'y construire un local pour la célébration des offices.

de M. PONT-SUR-SAMBRE, de M. Albert Housier, industriel, à Pont-sur-Sambre. Le jeune défunt, qui était élève du collège Saint-Jean, à Douai, a été enlevé, par une courte maladie.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui mardi 2 mai, à onze heures du matin, en l'église paroissiale de Pont-sur-Sambre.

de M. WIGNEHIES, de Mmes Geneviève Rousseaux, veuve de M. Zaphyrin Blampain, décédée subitement à l'âge de 75 ans. La défunte est la mère de M. l'abbé Blampain, curé de Boulogne.

Samedi prochain, 6 mai, aura lieu, à SAINTE-ANNE, le mariage de Mlle Germaine Dujardin, de Seclin, avec M. Paul Daulin, brasseur à Wignehies.

de M. POITIERS (Vienne), de Mmes Jean-Baptiste Giget-Roulez, décédée en son domicile, 28, rue de la Tranchée, à l'âge de 90 ans, munie des sacrements.

Les funérailles ont été célébrées en l'église Saint-Hilaire de Poitiers.

Bonne chrétienne, d'une grande énergie et d'un grand cœur, elle laisse à ses enfants et petits-enfants de beaux exemples. C'était une femme accomplie, que regretteront tous ceux qui l'ont connue.

Une messe pour le repos de son âme sera célébrée à Lomme (Bourg), où réside une partie de sa famille.

Samedi, à onze heures, ont eu lieu, en l'église paroissiale de MARQUETTE-LEZ-LILLE, au milieu d'une assistance considérable, les funérailles de Mlle Louise Desprez, née Odette Debonnet, Le deuil était conduit par les parents de la défunte, MM. Pollet et Brevart, qu'accompagnait MM. Malajou, procureur de la paroisse du Sacré-Cœur, à Tourcoing, et Jourdain, doyen de Saint-Vaast, à Armentières, ainsi que par les nombreux confrères de la défunte.

Le Saint-Sacrifice fut célébré par M. l'abbé Agasse, curé-doyen assisté de MM. Bollengier, vicaire, et Haze, vicaire à Lille (Sainte-Catherine).

L'offrande dura jusqu'à la fin de la messe. Les écoles catholiques avaient envoyé des délégations.

Remarqué parmi les notabilités présentes : MM. les chanoines Delplanque, ancien curé de Marquette, le chanoine Richard, supérieur du Collège Saint-Jude, à Armentières ; Degaugler, aumônier à Armentières ; Boret, aumônier, à Lille ; Calot, curé de Gruson ; Sénéchal, aumônier à Armentières ; Georges Vandamme, député ; René Scalbert, conseiller d'arrondissement ; F. Denis du Péage, Edmond Vefey, maire, et la plupart des conseillers municipaux, etc.

Lundi, à neuf heures et demie, ont eu lieu, en l'église Saint-Christophe, à TOURCOING, les funérailles de M. Henri MARCHEL, imprimeur, sous-chef de l'Orphéon Tourcoingnois, membre de la Musique Municipale et de la Chorale Notre-Dame.

La Musique Municipale qui y assistait exécuta la marche funèbre de Chopin, sur le parcours ; Degaugler, aumônier à Armentières ; Boret, aumônier, à Lille ; Calot, curé de Gruson ; Sénéchal, aumônier à Armentières ; Georges Vandamme, député ; René Scalbert, conseiller d'arrondissement ; F. Denis du Péage, Edmond Vefey, maire, et la plupart des conseillers municipaux, etc.

rection de M. Jean Williaut, une messe de Requiem. Au cimetière, un discours fut prononcé par Arthur Vanwaterloo, président de l'Orphéon.

Nous recommandons au prière l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant).

Samedi, à dix heures, a été célébrée, au milieu d'une assistance recueillie et obéissante, en l'église du Sacré-Cœur, à CANTELEU-LAMBERSART, le mariage de Mlle Rachel Vermeersch, fille de M. Vermeersch, ancien instituteur, chevalier de l'Ordre Agricole, et de Madame, née Pintiaux, avec M. Achille Halvan, de Lille.

Les témoins étaient, pour la mariée, MM. Raphaël Vermeersch, attaché à la Banque de l'Afrique-Orientale à Paris, et Marius Vermeersch, comptable au magasin Vandamme, à Hazebrouck, frères de la mariée ; pour le marié, M. Alphonse Helven, clerc de notaire à Lille, frère du marié, et Alphonse Darba, propriétaire à Lille, son oncle.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Vermeersch, professeur à Saint-Jean, à Douai, frère de la mariée, qui a prononcé une délicate et charmante allocution.

Le lundi 1er mai a été célébré, en l'église Notre-Dame de Grâce de LOOS, le mariage de M. Joseph Pints avec Mlle Marie Boret.

Le consentement mutuel des jeunes époux a été reçu par M. l'abbé Pinte, professeur de teintures à l'Institut technique de Roubaix, qui leur a dit auparavant, dans une émouvante et substantielle allocution, les devoirs de leur nouvelle vie ; devoir familial et devoir social.

Les membres du clergé paroissial et M. l'abbé Lohry, ancien curé de Loos, avaient tenu, par leur présence à montrer leur sympathie aux jeunes gens et à leur famille.

Pendant la cérémonie, la maîtrise de Notre-Dame de Grâce a exécuté de façon remarquable « Kyrie » et le « Credo » de la Messe du Saint-Esprit, de Malingue. M. Leroy, dont le talent musical est hautement apprécié des Loosois, a interprété avec beaucoup d'âme le « Je vous salue, Marie » de Adorf Gru, et a donné à l'église un air de « Magnificat ».

La messe s'est terminée par le « Magnificat Royal » et un cantique à Notre-Dame de Loos par les Enfants de Marie de la paroisse, dont Mlle Dornie faisait partie.

Les organes étaient tenus par M. Jules Lagère, organiste et professeur de musique, qui a accompagné les artistes et a exécuté à l'entrée et à la sortie de l'église une marche nuptiale.

Samedi, a été célébré, à BOUSSEQUE, le mariage de M. Etienne Blary, vice-président de la Jeunesse catholique, chantre à l'église paroissiale, avec Mlle Marguerite Plantefève.

Le consentement des époux lui fut reçu par M. l'abbé Teillon, curé de la paroisse, et la messe célébrée par M. l'abbé Placé, aumônier de la Jeune Garde.

Les témoins furent MM. Henri Blary et Louis Plantefève, frères des mariés.

On annonce le prochain mariage de Mlle Marie Lenoir, d'AMIENS, avec M. Georges Daulin, brasseur, à WIGNEHIES.

39<sup>ème</sup> Anniversaire Episcopal de Mgr de LYDDA

Le Grandeur Mgr Monnier fêtait, le 1<sup>er</sup> mai, le 39<sup>ème</sup> anniversaire de son élévation à l'Épiscopat. Le sacre de Sa Grandeur eut lieu le 1<sup>er</sup> mai 1872.

Les messes à la Métropole, et celle de 8 heures, célébrée par M. le Vicaire général Sornolis, ont été dites aux intentions du vénéré Prélat.

Monsieur de Lydda assista à cette dernière, accompagné de M. l'Archevêque et de plusieurs membres du Chapitre Métropolitain.

De nombreux fidèles commémorèrent dans la matinée pour Sa Grandeur.

Après la Messe, Monseigneur, d'une voix émue, remercia prêtres et fidèles d'avoir bien voulu s'unir à lui dans ce mémorable anniversaire et donna à l'assistance la bénédiction pontificale.

## ÉCHOS

NOUVELLES MILITAIRES

Ecole Polytechnique. — Les candidats de l'Ecole polytechnique sont informés que les compositions se feront les 30, 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin prochains, à Paris.

Alger, Amiens, Bar-le-Duc, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Douai, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours et Versailles.

Mutations (Réserves et armée territoriale). — Artillerie. — Le lieutenant de réserve Journez, du 27<sup>ème</sup> régiment, est désigné pour passer avec son grade au groupe territorial du 27<sup>ème</sup> régiment.

Les officiers de réserve ci-après désignés ont reçu les affectations suivantes : le capitaine de réserve Grandin de la 3<sup>ème</sup> région, au 1<sup>er</sup> régiment à pied, à Dunkerque ; le lieutenant de réserve Vigoureux, du 1<sup>er</sup> régiment de montagne, au 4<sup>ème</sup> régiment.

Les officiers de territoriale ci-après désignés ont reçu les affectations suivantes : le chef d'escadron Lavocat, commandant le groupe territorial du 27<sup>ème</sup> régiment, relevé de son emploi et classé à l'E. M. P., direction de Lille ; le capitaine Duvalier, du groupe territorial du 1<sup>er</sup> régiment à pied, à Maubeuge, au groupe territorial du 1<sup>er</sup> régiment, à Dunkerque.

CHEMIN DE FER DU NORD

Mutations. — M. Meurs, chef de station à Sin-le-Noble, est nommé chef de gare à Maroquin, en remplacement de M. Charlet, chef de station à Gouzeaux, et nommé chef de station à Sin-le-Noble.

« LA FILLE DE ROLAND »

« AU OÛLEGE DE MAROQ »

Le dimanche 7 et lundi 8 mai, à trois heures précises, deux séances dramatiques seront données dans les salles des écoles du collège de Maroq, par les élèves des classes supérieures. Le programme comprendra cette année « La Fille de Roland », drame en 4 actes et en vers, par Honoré de Balzac.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE

Le Conseil départemental d'Hygiène s'est réuni le 20 avril à la Préfecture sous la présidence de M. le docteur Lambing, vice-président.

Il a donné un avis favorable à un certain nombre de demandes d'autorisation ou de maintien en activité de briqueteries flamandes et de tueries particulières. Il a approuvé les conclusions de rapports tendant à autoriser la ville de Roubaix à établir un abattoir public, et la ville de Caudry à établir un réseau d'égoûts.

Le Conseil a admis les conclusions d'un

rapport tendant à autoriser un dépôt de liquides inflammables à Cambrai, et rejeté la demande d'autorisation de construire un voisinage du cimetière de Louches. Il a approuvé ensuite la nouvelle rédaction du règlement de vidange des fosses en attendant que le conseil municipal ait nommé une commission pour l'examen de la demande d'un industriel relative au déversement d'eaux industrielles dans le Cochin, à Somlain.

AUX MARCHANDS DE BESTIAUX

Il est rappelé aux marchands de bestiaux et cultivateurs amenant des bestiaux au marché de Lille qu'ils doivent se procurer au préalable le certificat d'origine prévu par l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 1911 ; à défaut de quoi les animaux ne pourront être admis sur le marché.

Pèlerinage du Nord à Pellevoisin

DU LUNDI 5 MAI AU JEUDI 11

Nous apprenons que le pèlerinage du Nord à N.-D. de Pellevoisin, aura lieu du 5 au 11 mai prochain.

Le 5<sup>ème</sup> matin partira de Tourcoing à 5 h. du matin, de Roubaix à 5 h. 55, de Lille à 6 h. 10. — Retour le jeudi 11 dans la soirée.

Prix uniformes pour les trois gares : 44 fr. en 2<sup>ème</sup> cl. ; 29 fr. en 3<sup>ème</sup> cl. Le nombre des places est strictement limité.

Pellevoisin les cérémonies seront présidées par Mgr Dubois, archevêque de Bourges.

S'adresser pour les inscriptions chez M. l'abbé Deslaurie, 12, rue du Château, Tourcoing ;

Chez M. l'abbé Marsal, rue d'Épinal, Roubaix ;

Chez M. l'abbé Cobrecht, curé de Notre-Dame de Pellevoisin, au Buisson, Fauxbourg Saint-Maurice, Lille ;

Chez Madame Dautremé, boulevard Gambetta, 38, Roubaix ;

Chez M. Joseph Motte, rue de la Gare, 11, Tourcoing.

## L'AVIATION

A la Brayelle

Samedi, le capitaine Wood et l'ingénieur Lew, employés de Wickers Maxim Ltd, ont visité les ateliers d'aviation Bréguet. Ils se sont rendus ensuite à l'aérodrome de la Brayelle. Là, malgré le vent, ils ont essayé de voler. Le lieutenant Trépard, sur son Bréguet, a fait un vol magnifique. Il a emmené le capitaine Wood et l'ingénieur Lew comme passagers, survolant Douai à une altitude de plus de 300 mètres.

Dimanche et lundi matin plusieurs beaux vols ont également été effectués.

De Laet quitte Bailleul

Dimanche, l'aviateur De Laet qui avait pris son envol non loin de l'aérodrome de la Beque, s'est vu obligé d'atterrir à la frontière belge près de l'aérodrome « Au coin perdu ». Là, après plusieurs essais infructueux, le moteur continuant à s'échauffer, le pilote abandonna la course et se proposa de retourner le lendemain à Dreux (Somme) par la voie des airs.

Le lendemain, M. M. Caudron, en personne, vint en automobile mettre l'appareil au point.

Lundi à 11 h. 45, l'un d'eux prit place dans l'appareil et se lança dans l'espace, pour faire l'essai du moteur. En moins de 5 minutes, à la vitesse de 90 kilomètres à l'heure, l'appareil décrivit une immense courbe et vint atterrir exactement au point de départ, au milieu des applaudissements des nombreux spectateurs.

Le moteur fonctionnant à merveille, le chef-pilote de la Maison Caudron frères, s'envola dans la direction de Lille.

IL PASSE AU-DESSUS DE LILLE ET ATTERRISSA A LESQUIN

L'attention de maints lillois fut attirée lundi à l'heure du dîner, vers midi 20, par le crépitement clair d'un moteur aérien. Tous les yeux se levèrent, tandis que la nouvelle volait de bouche en bouche : à hauteur de 300 mètres environ, un superbe biplan passait. Les nombreux décollés de l'appareil faisaient au moins du 95 à l'heure.

On remarqua aussi que son allure, contrariée sans doute par de forts remous, n'était pas d'une régularité parfaite. Plus d'un spectateur, craignant un plongeon, évoquait la chute de Galandou dans le champ de blé de Wasquhal.

Le biplan filait vers la Belgique. A midi et demi, il atterriissait doucement à Lesquin, dans un champ de blé appartenant à M. Plouvier, près du passage à niveau du chemin de Meurchin.

L'aviateur lui fut reçu par M. Chivoret, directeur de l'usine des Acieries. Il était accompagné de M. de Wasseghal, son ex-collègue, déclara qu'il avait voulu gagner Anvers ou Gand, mais qu'il avait été arrêté, à 9 kilomètres de Messines, une panne de moteur l'avait contraint de s'arrêter.

Vers midi, renonçant définitivement à gagner la coupe, De Laet, reprimit le décollé vers Douai. Mais, près de Lille, et par la route, il fut arrêté. L'aviateur compte repartir aujourd'hui pour Le Crotoy (Somme).

## UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conférences aux Dames et Jeunes Filles

Mardi 2 mai, à dix heures, à la salle des conférences, à l'Institution Blanche de Castille, M. le chanoine Loigne, doyen de la Faculté des Lettres, donnera sa septième conférence sur « La pensée et l'effort de Sully-Prudhomme ».

Concours général agricole de Paris

(14 AU 18 JUIN 1911)

2<sup>ème</sup> partie du concours général agricole de Paris se tiendra en 1911, au Champ de Mars, sur l'ancien emplacement de la Galerie des Machines, du mercredi 14 au dimanche 18 juin 1911.

Le Concours comprendra les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, et les chiens de berger.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au ministre de l'Agriculture une déclaration écrite conformément aux formulaires spéciaux mis à la disposition des concurrents, le 15 mai 1911 au plus tard, dernier délai d'admission.

Pour connaître les dispositions de l'arrêté d'organisation du Concours et les récompenses prévues, on peut se procurer des programmes au Ministère de l'Agriculture (Bureaux des Encouragements à l'Agriculture), rue de Valenciennes, 75, à Paris, ainsi qu'à la Préfecture du Nord (1<sup>er</sup> Division, Bureau du Secrétariat général).

## L'AFFAIRE DEFANTE

Dix-huit ans d'infamies. — Même avant l'assassinat du petit Foveau le marchand de légumes a fait de nombreuses victimes.

— Ce que disent d'anciens habitants de la rue de la Monnaie.

Samedi dernier, M. Defante, qui avait interrogé toute la journée les petites victimes de Defante, nous disait : l'interrogatoire avait été épuisant que l'on m'en ait demandé. Je me souviens le plus haut possible ; si l'on m'indiquait des écoles qui auraient été entraînées par cet individu il y a dix ou douze ans, à l'époque où fut assassiné le petit Foveau, eh bien, ceux-là, je les entendrais encore.

Aujourd'hui, il nous est permis de rappeler au juge d'instruction sa parole et de la mettre à l'épreuve.

Nous avons pu en effet, au cours de notre enquête, établir d'une façon indiscutable que Defante se livrait à ses immorales pratiques bien avant l'affaire Foveau. Les manœuvres de l'odieuse personnage remontent à plus de dix-huit ans. Ce qu'il faisait il y a quinze jours à peine dans la rue de la Monnaie, dans sa cave de la rue de la Baugerie, Defante le faisait en 1895, 96, 97, 1898, dans ses magasins de la rue de la Monnaie.

Il y a dix-huit ans que cet individu enjôle ou terrorise tour à tour, et cela impunément, des enfants d'un quartier, d'une ville, pour en faire ses victimes.

Ceux qui nous ont fourni les témoignages qui nous permettent de parler, sont d'anciens habitants du Vieux-Lille, d'anciens élèves des écoles du quartier, d'anciens témoins des actes de Defante, et plusieurs d'entre eux d'anciennes victimes du marchand de légumes.

« A la Beque », c'est-à-dire au coin de chemise, il y a eu au plus haut point impressionnés par l'arrestation de Defante. Des camarades troublants leur sont revenus en foule et simplement, avec l'unique désir de contribuer quelque peu pour leur part à la manifestation de la vérité, nous ont dit ce qu'ils avaient vu Defante et ses agissements.

L'un d'eux, appelons-le M. X..., est un ancien habitant de la rue de la Monnaie et d'un ancien élève de l'école du même nom ; il était en 1899 dans la classe du Frère Flaminien et fut le camarade du petit Foveau. Il est actuellement âgé de 23 ans, est marié et habite dans une commune voisine de Lille.

« Vous venez nous dire hier, au moment où nous fabriquions, me parut de l'affaire Defante, le diable. »

« Je puis vous dire que j'ai été singulièrement impressionné par la nouvelle de l'arrestation de cet individu. »

« C'est qu'il y a bien longtemps que je connais Defante ; j'en connais depuis dix-huit ans, et déjà, à cette époque, il fréquentait les petites garçons du quartier. »

« Aussé si je l'ai bien connu lorsque, il y a trois jours, j'ai lu dans un journal que les manœuvres de Defante me remontaient pas à plus de trois ans. Nous avons eu, à ce moment, l'illusion de nous dire que Defante n'avait pas été arrêté par le Procureur de la République pour lui dire ce que nous savions. Nous ne l'avons pas fait, car, vous savez, nous ne sommes guère habitués à manier la plume. »

« A l'époque où j'allais à l'école de la Monnaie, bien avant l'assassinat de Foveau, Defante était le marchand de légumes et épicer ; sa cave lui servait de cuisine et les deux pièces du rez-de-chaussée étaient utilisées comme magasins, à gauche pour les légumes, à droite pour l'épicerie. »

« Il arrivait fréquemment à Defante de nous aller dans sa boutique ; il nous donnait des oranges, des bonbons. »

« Un jour, que j'étais entré seul dans son magasin pour acheter une friandise, il ferma sa porte, me retint. J'avais alors sept ans. »

« Beaucoup de camarades pourront vous dire comme moi qu'ils ont été les victimes de Defante. »

Lorsque le cadavre du petit Foveau fut retrouvé dans le perron de l'école de la Monnaie, à quelques mètres de la porte d'entrée, vous n'avez pas pensé à Defante ?

« Non ; j'étais bien jeune à cette époque. Mais l'autre jour, dès que j'ai connu l'arrestation de Defante, j'ai senti que j'avais fait assez de certaines rapprochements troublants. J'ai confié mes impressions à un camarade d'enfance, et tous deux nous nous sommes dit que le petit Foveau avait bien pu être entraîné par Defante comme nous l'avons été nous-mêmes. »

« On a dit que le petit Foveau était sorti de l'école pour acheter des friandises. Or, s'il n'est pas allé où il a pas été appelé chez Defante, attiré par l'appât d'une friandise ? »

« En tout cas vous pouvez affirmer que beaucoup de nos camarades de toutes les écoles environnantes ont été les victimes de celui qui nous connaissions alors sous le nom de Robert. Il nous entra